

SPORT ART ÉTUDES

2020–2021



PRÉSENTATION

Le dispositif sport-art-études (SAE) permet aux jeunes talents de concilier un parcours scolaire ou professionnel et une pratique artistique ou sportive de haut niveau.

En choisissant l'orientation SAE, les jeunes talents suivent une formation scolaire sur mesure qui leur permet d'accéder à toutes les formations professionnelles ou supérieures futures, sans devoir renoncer à leur parcours artistique ou sportif.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) valorise ainsi l'acquisition de capacités et de compétences dans un cadre extrascolaire reconnu par le canton.

CONDITIONS D'ADMISSION

Atteindre les niveaux artistiques ou sportifs requis, définis en collaboration avec les associations sportives et les écoles d'enseignements artistiques.

Pratiquer son activité artistique ou sportive au moins 8h par semaine au cycle d'orientation, et 10h à l'enseignement secondaire II, hors stages et week-ends.

Inscription

L'inscription s'effectue en complétant le formulaire en ligne à l'adresse www.ge.ch/sport-art-etudes en joignant tous les justificatifs nécessaires.

Délais d'inscription

Fin janvier 2020: musique et danse (auditions en mars)

Fin février 2020: sports individuels et collectifs

Fin octobre 2020: école primaire, sauf pour les danseurs devant se présenter à l'audition SAE

Les conditions d'admission sont détaillées sur www.ge.ch/sport-art-etudes

ORGANISATION

Enseignement primaire : mesures individuelles



À partir du cycle moyen (5P), les élèves pratiquant un sport individuel reconnu, la musique ou la danse à haut niveau, bénéficient de mesures individuelles allant jusqu'à un allègement de 4 périodes hebdomadaires au maximum, afin de leur permettre de pratiquer leur discipline artistique ou sportive. Deux périodes supplémentaires peuvent être accordées aux élèves qui consacrent plus de 17 heures à leur activité sportive.



Les élèves bénéficient d'une libération pour les compétitions et productions artistiques.



Ce dispositif est proposé dans tous les établissements scolaires de l'enseignement primaire.

Cycle d'orientation : classes spécifiques



Ce dispositif concerne toutes les disciplines artistiques et sportives reconnues, individuelles ou en équipe.

Les talents sont intégrés dans des classes ordinaires à regroupement mixte. Ils bénéficient d'un allègement de la charge scolaire et quittent l'école 4 fois par semaine à la pause de midi pour pratiquer leur discipline artistique ou sportive.



Grille horaire allégée

Libération pour les compétitions et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire (médecin du sport, diététicien, psychologue)



Les élèves poursuivent leur scolarité dans le cycle d'orientation qui propose le dispositif SAE proche de leur domicile. Ceci limite les temps de déplacement et préserve leur environnement social et familial.

Enseignement secondaire II : classes spécifiques et mesures individuelles



Ce dispositif concerne toutes les disciplines artistiques et sportives reconnues, individuelles ou en équipe. Pour l'année scolaire 2020-2021, seuls les élèves de 1^{re} année de l'enseignement secondaire II sont concernés.

Deux options sont possibles :

Première option : classes spécifiques

Elles sont constituées uniquement d'artistes et de sportifs.

Les talents bénéficient d'un allègement de la charge scolaire : ils terminent les cours à la pause de midi 4 fois par semaine pour pratiquer leur discipline artistique ou sportive.



Grille horaire allégée

Libération pour les compétitions et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire facultatif (médecin du sport, diététicien, psychologue)



Ce dispositif est proposé dans les établissements suivants :

Collège

CECG Madame de Staël

OS proposées

Economie & Droit

Biologie & Chimie

Musique

École de culture générale

CECG Madame de Staël

Profils proposés

Socio-éducatif

Santé

École de commerce

EC Nicolas-Bouvier

Profil proposé

Profil E

Deuxième option : mesures individuelles

Il s'agit d'un aménagement individualisé des horaires. Les élèves sont scolarisés dans une classe ordinaire et émettent des souhaits pour la constitution de leur horaire scolaire.



Dispense du cours
d'éducation physique

Libération pour les compétitions
et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire
facultatif (médecin du sport,
diététicien, psychologue)



Ce dispositif est proposé dans les
établissements suivants :

Collège et École de commerce	École de culture générale
CEC André-Chavanne	ECG Henry-Dunant
	ECG Jean-Piaget (musiciens)

Dans tous les centres de formation professionnelle
(Technique, Construction, Hôtellerie-restauration,
Santé-social, Nature-environnement et Arts)

Pour les formations duales, un aménagement de l'horaire est également possible en collaboration avec les entreprises formatrices.

ATTENTION! Certaines options scolaires ne sont pas compatibles avec le dispositif sport-art-études.

Informations sur www.ge.ch/sport-art-etudes

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Service écoles et sport, art, citoyenneté - SÉSAC

Quai du Rhône 12

1205 Genève

T +41 (0)22 546 66 60

sae@etat.ge.ch



Le dispositif sport-art-études

UNE FORMATION SUR MESURE!